

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFPE 19 Accompagnement des familles - Subventions (346.900 euros), conventions et avenant à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes dans les 11e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements et pour l'animation de l'espace public dans les 4e, 5e, 12e, 14e, 15e, 19e et 20e arrondissements en 2016.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à cinq associations dont quatre avec convention et une avec avenant à convention pluriannuelle pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes et l'animation de l'espace public ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les quatre conventions annuelles, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations « D'Ici-D'Ailleurs » (20e), « Cabane à Jeux » (18e), « Florimont – Le Château Ouvrier » (14e) et « Strata'j'm Paris » (20e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 12 juillet 2014, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Ecole Normale Sociale » (18e) pour le fonctionnement de la ludothèque « Torcy ».

Article 3 : Une subvention d'un montant de 46.000 € est attribuée à l'association « D'Ici-D'Ailleurs » pour le fonctionnement de la ludothèque « Nautilude » (11e) (13405 - 2016_03210).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 117.900 € est attribuée à l'association « Cabane à Jeux » pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon et son projet d'espace numérique (13e), et son projet d'animation de l'espace public (5e et 12e) (92901 - 2016_05837 / 2016_06659 / 2016_06350).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 62.000 € est attribuée à l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » pour le fonctionnement de la ludothèque « Ludido », et son projet d'animation de l'espace public (14e et 15e) (12706 - 2016_05906 / 2016_06383).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 72.000 € est attribuée à l'association « Ecole Normale Sociale » pour le fonctionnement de sa ludothèque « Torcy » (9885 - 2016_06134).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 49.000 € est attribuée à l'association « Strata'j'm Paris » pour le fonctionnement de la ludothèque « Maison des Jeux » et son annexe « Cabane Davout » et son projet « accueil et responsabilisation des adolescents par l'animation jeu en ludothèque », et pour son projet d'animation de l'espace public (4e, 5e, 12e, 19e, 20e) (33381 - 2016_06146 / 2016_06145 / 2016_06264).

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO